



L'Avortement Provoqué Clandestin (APC)

Qu'est-ce qu'un avortement?

Un avortement est une interruption prématurée d'une grossesse:

- Si l'interruption se fait spontanément, on parle d'une fausse couche ;
- Si elle se fait artificiellement pour des raisons strictement médicales, on dit que c'est un avortement provoqué ;
- Lorsque l'avortement est fait de façon clandestine en dehors de tout contrôle médical, on parle alors d'avortement provoqué clandestin.

Les méthodes dangereuses d'avortement provoqué clandestin

Elles sont variées et incluent l'utilisation de produits chimiques, d'objets perçants et de plantes. Elles peuvent entraîner de graves blessures dans les organes sexuels internes, la stérilité et même la mort.

Elles consistent à :

- s'enfoncer dans le vagin ou dans l'utérus, des objets pointus.
- s'introduire des plantes ou du piment dans le vagin ou l'utérus, ou d'en avaler.
- s'injecter dans le vagin et l'utérus, ou avaler des produits chimiques.
- avaler de grandes quantités de médicaments.
- se porter des coups sur le ventre, le bander très serré, se laisser tomber dans les escaliers, faire des exercices ou des danses très violentes.

Toutes ces méthodes sont dangereuses et même souvent mortelles. De plus, elles sont parfois sans effet. Les substances avalées (surtout les médicaments) ne peuvent provoquer l'avortement sans entraîner la mort. Quant aux plantes utilisées, elles sont toxiques, peuvent brûler, irriter ou causer des saignements et des infections dans l'utérus et le vagin, voire même entraîner un blocage du foie et des reins (hépatonéphrite toxique). Les tiges et les baguettes peuvent percer l'utérus, causer des infections ou des hémorragies, et les exercices violents peuvent entraîner des saignements internes.

Les risques et complications :

Les signes de complication apparaissent généralement quelques jours après l'avortement.

Les infections :

Les infections compliquant les avortements provoqués sont très graves. Elles peuvent être locales, limitées à l'utérus ou envahir tout l'abdomen (péritonite) nécessitant une intervention chirurgicale pour leur traitement. Elles sont à l'origine de la majorité des cas de décès dû à l'APC. Les infections sont causées par :

- l'utilisation de matériel non stérile ou de mains sales.
- les avortements incomplets qui ont lieu lorsque la personne qui pratique les APC ne connaît pas très bien l'anatomie féminine ou ne dispose pas des instruments adéquats pour mesurer la profondeur de l'utérus (hystéromètre).

Les saignements importants ou hémorragies utérines :

Ils peuvent survenir si l'avortement est fait au cours du second trimestre. Ils peuvent aussi être causés par un avortement incomplet ou par des déchirures de l'utérus.

Des déchirures dans les parois de l'utérus :

Elles sont provoquées par les raclements effectués avec la curette ou par l'introduction d'objets perçants.

Enfin, l'inflammation du col de l'utérus et des trompes peut entraîner la stérilité.